

M. Brassard

819-638 9838

32F14 014  
30B



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale  
de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 19 novembre 1992

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

#### MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES

Service des titres d'exploitation  
5700, 4e Avenue Ouest  
Niveau 1 - Bureau A-115  
Charlesbourg (Québec)  
G1H 6R1

N/Dossier : 7610-10-01-80222-00

OBJET : Exploitation de la sablière 32F0#30B  
32F14-014

Mesdames,  
Messieurs,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 23 octobre 1992 et complétée le 13 novembre 1992, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 32F0#30B dans la municipalité de la Baie James. Cette sablière se situe à 49°48' de latitude nord et 77°20' de longitude ouest. Cette sablière aura une superficie de 27 000 m<sup>2</sup>.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Dossier : 7610-10-01-80222-00

Le 19 novembre 1992

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
<u>LETTRES À :</u>		
Raymond Thibault	1992-02-14	Robert L'Africain
Francine Audet	1992-11-06	Paul Plante
Formulaire de demande de certificat d'autorisation	1992-10-19	André Ouellet

L'activité autorisée peut être entreprise à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT



NOËL SAVARD, directeur régional  
Abitibi-Témiscamingue et  
Nord-du-Québec

NS/FA/c1